

En ligne tous les mardis

14 juin 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [Loi Sapin II : l'Assemblée vote la création d'une agence française anticorruption](#)
- [Loi "Sapin II" : le patronat dénonce un "suicide"](#)
- [Loi Sapin II : la mise en garde du "Monsieur évasion fiscale" de l'OCDE](#)
- [La colère des artisans contre la loi Sapin II porte \(en partie\) ses fruits](#)
- [La Banque de France note une décélération de la croissance](#)
- [Intempéries : un coût d'au moins 600 millions d'euros pour les assureurs](#)
- [Salaire des patrons : les députés rendent le vote des actionnaires contraignant](#)
- [Les créations d'emploi au plus haut depuis début 2008](#)
- [La défense prévoit 13 000 recrutements en 2016](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [L'Assurance maladie propose 15€ de plus aux médecins spécialistes pour gérer les urgences](#)
- [Les cotisations des institutions de prévoyance en baisse de 1,6 % pour 2015](#)
- [De moins en moins de médecins généralistes en France](#)
- [Le GEMME exhorte Marisol Touraine à accélérer la diffusion des génériques](#)

FISCALITE

- [Euro 2016 : la grande arnaque fiscale](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Paris : la crue de la Seine fait perdre 10 M€ aux bateaux touristiques](#)
- [Affaire Kerviel : la Société générale condamnée à payer 450 000 euros à l'ancien trader](#)
- [Selon la SNCF, la grève coûte 20 millions d'euros par jour](#)
- [UberPOP : Uber condamné à 800 000 euros d'amende](#)
- [Engie : 10 000 postes sont menacés selon la CGT, la direction dément](#)

- [Le gendarme des marchés requiert 1 million d'euros d'amende contre la Banque Postale](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Six chiffres qui reflètent l'état de la France](#)
- [Les cinq chiffres qui dressent le portrait du marché du travail en France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Loi Sapin II : l'Assemblée vote la création d'une agence française anticorruption

Le 06/06/16, l'**Assemblée nationale** a voté la création de l'agence française anticorruption (AFA). Sa mission : contrôler la mise en place de programmes anticorruption dans les entreprises de plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros. Tout manquement pourra entraîner, de la part de la commission des sanctions de l'AFA, une amende pouvant aller jusqu'à un million d'euros. L'AFA va donc remplacer le SCPC (service central de prévention de la corruption). Elle bénéficiera, selon **Sébastien Denaja**, rapporteur PS, d'une « *indépendance fonctionnelle* », avec des compétences élargies, tout en étant placée sous la houlette des ministres de la Justice et du Budget. **Michel Sapin**, ministre des Finances, a indiqué que les effectifs de l'AFA comprendront 70 personnes. Un budget annuel de 10 à 15 millions d'euros devrait lui être alloué. A sa tête, un magistrat hors hiérarchie de l'ordre judiciaire. C'est le chef de l'Etat qui le nommera par décret, pour un mandat non renouvelable de cinq ans.

[http://www.challenges.fr/politique/20160607.CHA0187/loi-sapin-ii-l-assemblee-vote-la-creation-d-une-agence-francaise-anticorruption.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160607](http://www.challenges.fr/politique/20160607.CHA0187/loi-sapin-ii-l-assemblee-vote-la-creation-d-une-agence-francaise-anticorruption.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160607)

(Source : www.challenges.fr du 07/06/2016, avec AFP)

● Loi "Sapin II" : le patronat dénonce un "suicide"

Le 07/06/16, dans Les Echos, le patronat s'est exprimé sur la loi « Sapin II », estimant qu'il s'agissait là d'un « *suicide économique* ». Pourquoi ? Parce que, désormais, les multinationales devront rendre publiques, « *pays par pays* », des données financières, comme le nombre de salariés, le chiffre d'affaires, les impôts sur les bénéfices, etc. Sont concernées les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 750 millions d'euros – un seuil qui sera abaissé à 500 millions d'euros puis à 250 millions d'euros respectivement deux ans puis quatre ans après l'entrée en vigueur de ce dispositif. Une restriction toutefois : c'est dans les pays de l'Union européenne et dans les paradis fiscaux, pas le monde entier, que les entreprises devront communiquer leurs données. **Les Echos** : « *Le Medef parle d'une affaire grave, tandis que l'Afep, qui regroupe les grands groupes, alerte sur un suicide économique. [...] Plutôt favorable à un mécanisme de transaction pénale pour les faits de corruption, principal élément de ce texte, le patronat est vent debout contre une disposition insérée lors du vote en commission : la publicité du reporting pays par pays* ». Les banques sont soumises à cette mesure depuis 2013 et leur compétitivité n'en souffre pas, selon les partisans du texte. Mais, l'**Afep** affirme qu'il y a une différence entre les banques et les industriels : « *Une filiale bancaire correspond à plusieurs services rendus à plusieurs clients. Ce n'est pas le cas pour le secteur industriel où certaines entreprises commercialisent parfois un seul produit ou exploitent une seule ligne de fabrication* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/loi-sapin-ii-le-patronat-denonce-un-suicide-06-06-2016-2044856_28.php?M_BT=77616227272&m_i=QduNA6D5vQyAFvRQJa7sUv3XD3IYyYgJBKat8akWReOVFaS2NRwPMRPYfeafx%2B6nn0tD%2BYw1miDs%2Bp77RdxrBF%2Bb2bhtv#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinal\]-20160607](http://www.lepoint.fr/economie/loi-sapin-ii-le-patronat-denonce-un-suicide-06-06-2016-2044856_28.php?M_BT=77616227272&m_i=QduNA6D5vQyAFvRQJa7sUv3XD3IYyYgJBKat8akWReOVFaS2NRwPMRPYfeafx%2B6nn0tD%2BYw1miDs%2Bp77RdxrBF%2Bb2bhtv#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinal]-20160607)

(Source : www.lepoint.fr du 07/06/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Loi Sapin II : la mise en garde du "Monsieur évasion fiscale" de l'OCDE

Pascal Saint-Amans est directeur du centre de politique et d'évasion fiscale de l'**OCDE**. Il s'est exprimé dans Challenges le 07/06/16 sur le fait que, dans la loi « Sapin II », les multinationales seront désormais tenues de publier leurs activités financières. Extraits. **M. Saint-Amans** : « *Le plan international de lutte contre l'évasion fiscale dévoilé par l'OCDE en octobre dernier prévoit bien le "reporting" pays par pays, mais pas la publication des données. Ce sont les administrations fiscales qui conservent ces données et peuvent se les échanger. Là je crains que par un souci de transparence exagéré on ne pénalise l'accord international. [...] Si les entreprises européennes rendent publiques leurs données par pays, les administrations fiscales des autres pays n'auront aucun intérêt à transmettre leurs informations. Elles risqueraient de maintenir la confidentialité. Il faut bien comprendre que ce sont les pays où se trouve le siège des multinationales qui ont le pouvoir. Il est donc important que si la France demande une information au Fisc américain sur une filiale*

présente en France, elle l'obtienne. Tout l'enjeu est là, il n'est pas dans la publicité, soyons intelligent. [...] Mettons d'abord en œuvre de façon efficace ce "reporting" et quand cela fonctionnera sans souci, on pourra passer à la publication. [...] J'ajoute aussi que la publicité pourrait pénaliser certaines entreprises qui se retrouveraient, dans l'hypothèse d'une acquisition, plus facile à évaluer. [...] [II] faut faire attention car c'est aussi les arguments des grandes entreprises qui justifient la mise en place du "reporting". Il y a des excès des deux côtés, entre les fondamentalistes de la transparence et ceux qui jouent la carte de l'opacité. [...] On a très bien avancé sur l'échange automatique de renseignements. Un pays peut demander à l'ensemble de ses institutions financières de collecter annuellement toute l'information financière sur les comptes bancaires détenus directement ou indirectement via des trusts ou des sociétés par des non-résidents. Cette information transite du siège de la banque qui la communique ensuite directement à l'État de résidence du contribuable. Il nous reste toutefois à avancer dans la vérification, le contrôle, de ces engagements ». **M. Saint-Amans** conclut en expliquant que concernant le programme Base Erosion and Profit Shifting (Beps), qui date de 2013 et entend réaligner la localisation des profits avec la localisation des activités, « les choses vont dans le bon sens ». Il précise qu'un système d'examen par les pairs doit être mis « prochainement » en place. Il précise également qu'une liste des paradis fiscaux va être publiée en juillet par l'OCDE.

→ **L'intégralité de l'entretien avec Pascal Saint-Amans, par Antoine Izambard :**

[http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160607.CHA0199/loi-sapin-ii-la-mise-en-garde-du-monsieur-evasion-fiscale-de-l-ocde.html#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20160607](http://www.challenges.fr/challenges-soir/20160607.CHA0199/loi-sapin-ii-la-mise-en-garde-du-monsieur-evasion-fiscale-de-l-ocde.html#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20160607)

(Source : www.challenges.fr du 07/06/2016, Antoine Izambard)

[Retour au sommaire](#)

● **La colère des artisans contre la loi Sapin II porte (en partie) ses fruits**

L'article 43 de la loi « Sapin II », qui tendait à supprimer l'obligation de diplôme pour exercer certains métiers artisanaux du moment que cette ouverture à des non-diplômés ne mettait pas en danger le public, a fait bondir les artisans et leurs représentants. **L'Union professionnelle artisanale** (UPA, qui regroupe les 1,3 million d'entreprises artisanales en France) s'est élevée contre, y décelant une forme de concurrence déloyale ainsi qu'un nivellement par le bas de nombreux métiers. L'UPA paraît avoir été entendue puisque, en définitive, il a été décidé par les députés que l'exigence de qualification serait maintenue. Il est vrai que cette mesure, portée par le ministre de l'Economie, **Emmanuel Macron**, n'était apparemment pas particulièrement populaire auprès de ses pairs : **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, n'avait pas voulu que cette disposition soit intégrée dans son projet de loi travail. Et si **Michel Sapin** « a dû se résoudre à accueillir la mesure dans son projet de loi », explique La Tribune, c'est « contraint et forcé ». **M. Macron** : « [L'article 43 vise à] faciliter la création et le développement d'activités et d'emplois par les travailleurs indépendants ». Avec des garde-fous : « Tout ce qui relève de la santé et de la sécurité sera préservé et relèvera bien d'une qualification, mais des tâches détachables de certains métiers, dans un juste contrôle, pourront être ouvertes pour que l'on crée plus facilement son activité ». Riposte de **L'UPA** : « La suppression des qualifications tendrait à appauvrir très rapidement les savoir-faire artisanaux qui pourtant contribuent à l'attractivité de la France et à la renommée de ses produits. [...] L'artisanat figure parmi les secteurs où l'entrepreneuriat s'est le plus développé ces dernières années, avec la création de 300 000 entreprises supplémentaires (sur un total de 1,1 million d'entreprises artisanales) en moins de 20 ans ». Avant de remarquer, en conclusion, qu'il serait plutôt contradictoire de permettre l'exercice de certaines professions sans posséder de qualification alors que le président de la république est à l'origine d'un plan de formation destiné à ce que 500 000 chômeurs acquièrent une qualification. **Un cadre de l'UPA** : « [D'autant plus] que ce n'est tout de même pas la mer à boire que d'acquérir un CAP ou de faire valider trois ans d'activité professionnelle avant de lancer son affaire ». De leur côté, les responsables politiques PS étaient plutôt tièdes sur le sujet. **Emmanuelle Cosse**, ministre du Logement, par exemple, qui « s'était indirectement prononcée contre cette disposition Macron » : « Il y a 70 000 entreprises du bâtiment labellisées RGE [label « reconnu garant de l'environnement »]... **La Tribune** : « Une façon de promouvoir la qualification... » **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre

de l'Education nationale, avait, elle, fait part de son scepticisme. Surtout que l'UPA faisait remarquer que : *En Allemagne, là où l'accès à des métiers ont ainsi été libéralisés, on a immédiatement assisté à la chute de l'apprentissage* ». L'article 43 a donc été réécrit et énonce désormais « *qu'un décret fixera les conditions dans lesquelles une personne qualifiée pour exercer un métier pourra être autorisée à réaliser des tâches relevant d'un métier connexe faisant partie de la même activité* ». **La Tribune** : « *En clair, un plâtrier diplômé pourra faire un peu de maçonnerie...* » Est, par conséquent, maintenue l'obligation de qualification. L'article 43 réécrit prévoit aussi de faciliter la "validation des acquis de l'expérience" (VAE) dans l'artisanat. Le but : permettre à une personne ne disposant pas de la qualification obligatoire, mais pouvant justifier d'une autre expérience, d'accéder à certaines activités. L'UPA s'est déclarée satisfaite des modifications, tout en rappelant qu'elle demande la suppression pure et simple de l'article 43.

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-colere-des-artisans-contre-la-loi-sapin-ii-porte-en-partie-ses-fruits-578026.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160610](http://www.latribune.fr/economie/france/la-colere-des-artisans-contre-la-loi-sapin-ii-porte-en-partie-ses-fruits-578026.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160610)

(Source : <http://latribune.fr> du 10/06/2016, Jean-Christophe Chanut)

● La Banque de France note une décélération de la croissance

Le 08/06/16, la **Banque de France** (BdF) a revu à la baisse sa prévision de croissance de l'économie pour le second trimestre 2016, l'abaissant de 0,3 % à 0,2 % (- 0,1 point). En cela, elle est désaccord avec l'**Insee** qui, de son côté, a prévu, dans sa note de conjoncture de mars, une croissance de 0,4 % pour la même période. Pour l'ensemble de l'année 2016, la BdF prévoit une croissance de 1,4 % (contre 1,5 % pour le gouvernement).

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-banque-de-france-note-une-deceleration-de-la-croissance-577405.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160608](http://www.latribune.fr/economie/france/la-banque-de-france-note-une-deceleration-de-la-croissance-577405.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160608)

(Source : www.latribune.fr du 08/06/2016, avec AFP et Reuters)

● Intempéries : un coût d'au moins 600 millions d'euros pour les assureurs

Le 08/06/16, **Bernard Spitz**, président de l'Association française de l'assurance (AFA), a estimé auprès de l'AFP le coût des intempéries du début du mois de juin 2016 : « *Il est probable que le coût ne sera pas inférieur à celui des inondations qui avaient touché la France en octobre 2015 avec des dommages de l'ordre de 600 millions d'euros, même si ces deux événements climatiques sont très différents* ». **Nb** : La Caisse centrale de réassurance (CCR) remboursera au moins la moitié du coût des assureurs privés. Notons aussi que ne sont pas prises en compte, dans l'estimation de M. Spitz, la destruction du capital public (infrastructures de transport, électricité, bâtiments publics...), parce que l'Etat est son propre assureur, ni les pertes des entreprises dues aux coupures d'électricité ou à l'impossibilité de circuler. De son côté, l'**OCDE** a estimé l'impact total d'une crue de la Seine à Paris à près de 20 milliards d'euros.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/intemperies-un-cout-d-au-moins-600-millions-d-euros-pour-les-assureurs-576641.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20160608>

(Source : www.latribune.fr du 08/06/2016)

● Salaire des patrons : les députés rendent le vote des actionnaires contraignant

Dans la nuit du 09/06 au 10/06/16, le vote des assemblées générales d'actionnaires en ce qui concerne la rémunération des dirigeants d'entreprise a été rendu contraignant par l'Assemblée nationale. **Michel Sapin**, ministre des finances : « *[Il s'agit d']un pas considérable* ». Cette nouvelle disposition précise que seront concernés par le vote de l'AG les « *éléments de rémunération d'activité* » et « *avantages de toute nature liés à l'activité* » des présidents, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués. Une procédure de vérification a posteriori « *des montants à verser au titre des éléments de rémunération variables, exceptionnels, ou reflétant la performance* » sera également instaurée.

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2016/06/10/salaire-des-patrons-les-deputes-rendent-le-vote-des-actionnaires-contraignant_4946774_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 10/06/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Les créations d'emploi au plus haut depuis début 2008

Concernant les créations d'emploi, l'**Insee** vient de revoir à la hausse ses estimations pour les trimestres suivants : **01)**- Le quatrième trimestre 2015, avec 46 500 emplois créés (+ 0,3 %) ; **02)**- Le premier trimestre 2016, avec 40 400 emplois créés (+ 0,3 %). Ainsi, sur un an, la hausse est de 1 %. De mars 2015 à mars 2016, il y aurait donc eu 159 000 créations d'emploi (solde net) dans les secteurs marchands non agricoles. Pour le premier trimestre 2016, on note une hausse, hors intérim, de 38 400 emplois créés (+ 0,2 %). Si l'industrie a perdu des emplois sur la période (8 400, 32 500 emploi détruits sur un an), la construction elle a retrouvé un solde légèrement positif (+ 800). Le secteur des services a créé 45 900 emplois hors intérim, et l'intérim, qui lui est rattaché, 2 000. Sur un an, l'intérim est fortement en hausse, avec + 58 400 emplois (+ 11,0 %). Le secteur tertiaire marchand dans son ensemble a, lui, créé 211 100 emplois (+ 1,9 %).

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-creations-d-emploi-au-plus-haut-depuis-debut-2008-577835.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160609](http://www.latribune.fr/economie/france/les-creations-d-emploi-au-plus-haut-depuis-debut-2008-577835.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160609)

(Source : www.latribune.fr du 09/06/2016, avec Reuters)

● La défense prévoit 13 000 recrutements en 2016

La défense compte recruter dans les trois ans à venir. **François Mattens**, directeur de la communication et des affaires de Gicat, le groupement des industriels français de la défense et de la sécurité terrestre représentant quelque 200 industriels d'Airbus à la petite et moyenne entreprise de 20 personnes : « *L'industrie de la défense est générateur d'emploi. [...] Porté par nos ventes à l'international, notre chiffre d'affaire global a doublé depuis 2014. D'ici trois ans, le secteur de la défense va embaucher 40 000 personnes, soit 13 000 en 2016, 13 000 en 2017 et 13 000 en 2018. A cette date, notre secteur emploiera 200 000 personnes avec une majorité d'employés qualifiés du technicien supérieur à l'ingénieur* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/la-defense-prevoit-13-000-recrutements-en-2016.N396492>

(Source : www.usinenouvelle.com du 11/06/2016, Gwenole Guiomard)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● L'Assurance maladie propose 15€ de plus aux médecins spécialistes pour gérer les urgences

Le 08/06/16, la **Cnam** (caisse nationale d'assurance maladie) a proposé aux syndicats de médecins libéraux 15 euros de bonus pour les consultations effectuées en urgence. Le but : désengorger les urgences de l'hôpital et favoriser le « *tout sauf l'hôpital* ». Ce bonus devrait permettre que les patients aillent chez le spécialiste de ville, après avoir consulté leur médecin généraliste, au lieu de se rendre aux urgences. Si ce bonus était en vigueur aujourd'hui, il concernerait 2 millions d'actes. La Cnam, dans le cadre des négociations conventionnelles avec le corps médical, a également proposé une hiérarchisation des consultations en quatre niveaux – cela répond à une revendication des syndicats de la profession. **Les quatre niveaux** : **01)**- La consultation de base ; **02)**- Les actes coordonnés (en relation avec le médecin traitant) ; **03)**- Les « *consultations longues approfondies* » ; **04)**- Les consultations très complexes. La **Cnam** précise, par rapport à ces dernières : « *[Consultations qui] ne peuvent donc s'adresser qu'à un nombre limité et défini de prises en charge* ». Au-delà de cette classification, la Cnam ne précise pas les tarifs qui seraient attribués à chaque niveau. La revendication de la **Confédération des syndicats médicaux français** (CSMF) : des consultations à 25, 30, 46 et 75 euros, pour un coût total de 300 à 400 millions d'euros à l'Assurance maladie, coût qui s'ajouterait aux 569 millions que coûterait la hausse de la consultation des généralistes à la Sécu (+ deux euros).

<http://www.lefigaro.fr/social/2016/06/08/09010-20160608ARTFIG00115-l-assurance-maladie-propose-158364-de-plus-aux-medecins-specialistes-pour-gerer-les-urgences.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 08/06/2016, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● Les cotisations des institutions de prévoyance en baisse de 1,6 % pour 2015

Le 06/06/16, le centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) a annoncé, lors de la présentation de ses résultats 2015, que pour l'année 2015 les 38 institutions de prévoyance ont perçu 13,1 milliards d'euros de cotisations, soit - 1,6 % par rapport à 2014. Ces

institutions couvrent 13 millions de salariés en France. **Jean-Paul Lacam**, délégué général du CTIP explique que la baisse est due aux réformes survenues dans le domaine de la complémentaire santé. La répartition des différents postes par rapport au 13,1 milliards d'euros : **01)**- La santé représente 6,2 milliards d'euros (+ 0,6 %) ; **02)**- La prévoyance, elle, 5,9 milliards d'euros (- 3,5 % par rapport à 2014) ; **03)**- La retraite complémentaire, enfin, 930 millions d'euros (- 3,9 %). **Bertrand Poivin-Champeaux**, directeur prévoyance et retraite complémentaire du CTIP : « *[Le repli de la partie prévoyance s'explique par] les fortes évolutions de 2013 et de 2014, par les réformes sur la santé et une forte baisse des salariés, notamment dans le BTP* ». **Les prestations** : elles atteignent 12,4 milliards d'euros en 2015 (hors frais de gestion). Les institutions de prévoyance ont versé, pour la santé, 86,50 euros de prestations pour 100 euros de cotisations. D'où il ressort un résultat net positif de 99 millions d'euros. Au sujet de l'accord national interprofessionnel (ANI), qui a généralisé la complémentaire santé en entreprise le 1^{er} janvier 2016, M. Lacam a déclaré qu'il était encore « *trop tôt pour en tirer un bilan, mais il fait craindre des garanties low cost* ». Il a aussi annoncé la création, avec les représentants des assurances et mutuelles, d'un observatoire ayant pour vocation d'analyser l'évolution du marché en prévoyance et santé. Enfin, toujours en 2015, la mise en place du tiers payant généralisé a fortement mobilisé les institutions de prévoyance. **M. Lacam** : « *Nous partageons la vision de l'Assurance-maladie [...] : il faut faciliter la vie du professionnel de santé et du patient mais les médecins ne peuvent nous ignorer* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/06/07/les-cotisations-des-institutions-de-prevoyance-en-baisse-de-16-pour-2015_814096

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 07/06/2016, Marie Foult)

● De moins en moins de médecins généralistes en France

Le conseil national de l'Ordre des médecins vient de publier l'édition 2016 de son « *Atlas de la démographie médicale* ». Il en ressort une baisse notoire du nombre de généralistes (un sur quatre sur la période 2007-2025). Cette baisse s'explique par un chiffre important de départs à la retraite ; elle pourrait encore s'accroître dans les années à venir. L'Atlas recense des disparités régionales. Les régions ayant la plus forte densité : **01)**- Provence-Alpes-Côte-d'Azur (350 médecins pour 100 000 habitants) ; **02)**- Île-de-France ; **03)**- Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; **04)**- Rhône-Alpes-Auvergne ; **05)**- Poitou-Charentes-Limousin-Aquitaine. D'une manière générale, les effectifs de généralistes sont en hausse dans les territoires de la façade Atlantique, Rhône-Alpes et les territoires frontaliers (Nord, Est), ce qui n'est pas le cas pour d'autres régions comme le Centre et la Bourgogne qui sont de plus en plus en souffrance. Mais si le nombre de généralistes baisse, le nombre de spécialiste est, lui, en augmentation (ce depuis 2007). Le Conseil de l'Ordre estime que ces derniers devraient être plus nombreux que les généralistes en 2020. Les spécialistes par départements : ils sont en augmentation dans 66 départements (en tête, la Haute-Savoie avec + 24 %, puis la Somme avec + 23 %) et en baisse dans 25 départements (les plus touchés, le Cher, la Haute-Marne et la Meuse, avec - 13 % chacun). Il existe cependant des disparités entre les spécialités. Ainsi, entre 2007 et 2016, les effectifs en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ont diminué de près de la moitié (- 48,2 %), ceux de la médecine du travail de 14,6 %, ceux de la dermatologie de 8,9 % et ceux de la rhumatologie de 8,4 %.

<http://www.viva.presse.fr/de-moins-en-moins-de-medecins-generalistes-en-france-171869>

(Source : www.viva.presse.fr du 02/06/2016, Marilyn Perioli)

[Retour au sommaire](#)

● Le GEMME exhorte Marisol Touraine à accélérer la diffusion des génériques

Le Gemme, l'association qui regroupe les fabricants de génériques en France, a publié une lettre ouverte à l'attention de **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, dans le Quotidien du médecin. L'ambition du GEMME : Passer de 2 milliards à 3,5 milliards d'euros d'économies annuelles sur le générique. Pour le GEMME, le recours aux génériques manque d'efficacité : « *Ils ne représentent que 33 % de la consommation de médicaments en France, alors que dans les autres pays d'Europe, on atteint plus de 50 %.* [...] *On continue à baisser toujours plus le prix des médicaments génériques disponibles, alors que la seule mesure utile serait de favoriser leur diffusion et ainsi d'augmenter*

l'enveloppe totale des économies possibles. [...] [Une meilleure diffusion des génériques] passe par une plus forte implication des médecins dans la prescription [desdits génériques] ». Voici qui permettrait à l'Assurance maladie, d'après le GEMME, de réaliser 1,5 milliard d'euros d'économies annuelles supplémentaires, en plus des deux milliards déjà économisés « grâce à la substitution ». En conclusion, l'association demande « l'accélération » du déploiement du plan national d'action de promotion des médicaments génériques dévoilé l'an dernier par le gouvernement, « et dont la mise en œuvre tarde à se concrétiser ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/06/06/le-gemme-exhorte-marisol-touraine-acceler-accellerer-la-diffusion-des-generiques_814016

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr 06/06/2016, Henri de saint Roman)

FISCALITE

● Euro 2016 : la grande arnaque fiscale

Dans une tribune publiée dans Le Figaro, **Damien Lempereur**, avocat et délégué national Debout le France, signale que la société commerciale « Euro 2016 SAS » a été exemptée en 2014, dans le projet de loi de finances rectificative, d'impôts et taxes pour toute la durée de la compétition. **M. Lempereur** : « Concrètement, la société en charge de l'organisation commerciale de la compétition ne sera redevable ni de l'impôt sur le revenu, ni de l'impôt sur les sociétés, ni de la taxe sur les salaires, ni de la taxe d'apprentissage, etc. ». M. Lempereur explique que l'Etat a ainsi renoncé à plusieurs centaines de millions d'euros de recettes fiscales. **M. Lempereur** : « [...] L'Etat n'a pas manqué d'expliquer que la candidature de la Fédération Française de Football à l'accueil de la compétition imposait que le gouvernement prenne, pour obtenir la compétition, à l'égard des entités organisatrices, l'engagement de leur consentir un régime fiscal dérogatoire. Mais en cédant à ce type de chantage fiscal, les grandes nations ne mettent-elles pas le doigt dans un engrenage dangereux ? ».

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/06/10/31003-20160610ARTFIG00286-euro-2016-la-grande-arnaque-fiscale.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 10/06/2016, Damien Lempereur)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Paris : la crue de la Seine fait perdre 10 M€ aux bateaux touristiques

Le 06/06/16, le comité des armateurs fluviaux (CAF) a rendu public le chiffre du préjudice d'exploitation, dû à la crue de la Seine et subi par les sociétés de tourisme fluvial à Paris (bateaux-mouches, vedettes du Pont-Neuf...) : 10 millions d'euros. Pourquoi ? Parce que la crue s'est produite durant une période d'activité très élevée, « avec près de 100 000 passagers par jour ». **Charlotte Bruel**, PDG de la Compagnie des bateaux-mouches (quinze embarcations), premier opérateur du secteur de par le nombre de personnes transportées chaque année (2,5 millions) : « Nous perdons 100 000 à 150 000 € par jour ». Avant de déclarer qu'elle espérait une reprise de l'activité « en fin de semaine », et d'ajouter : « Cette crue, c'est la cerise sur le gâteau ! Suite aux attentats de novembre 2015, la fréquentation a baissé de 30 %. Et Pâques qui donne le coup d'envoi de la saison, a été catastrophique ». **Frédéric Avierinos**, directeur général de la compagnie des vedettes de Paris (huit bateaux), estime à « 40 000-50 000 € par jour la perte de chiffre d'affaires qui s'est élevé à 11 millions € en 2015 ». **Ghislain de Richecour**, président de France Tourisme qui a racheté en février 2016 les Vedettes du Pont Neuf (trois bateaux) et Canauxrama (sept embarcations sur le canal Saint-Martin) : « Les pertes tournent autour de 30 000-40 000 € par jour. [...] On est habitués aux à-coups dans les métiers du tourisme ». **Didier Leandri**, président du comité des armateurs fluviaux : « Après les attentats, les grèves, la pénurie de carburant et maintenant la crue de la Seine, la profession est exsangue. [...] Même s'il est déclaré, l'état de catastrophe naturelle ne couvre pas les risques d'exploitation. De plus, aucun professionnel n'est assuré contre les crues, compte tenu du montant de la prime qui représente 15 jours de chiffre d'affaires annuel. [C'est pourquoi le comité demande aux pouvoirs publics de] débloquer une enveloppe exceptionnelle d'aide directe aux entreprises dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs ». D'autres entreprises ont souffert de la crue, comme les établissements culturels et de loisirs (bars, salles de

concert...) installés sur les berges de Seine. **Ricardo Esteban**, directeur du Petit Bain, une salle de concert-restaurant de 450 places et 70 couverts qui a ouvert il y a cinq ans au pied de la bibliothèque François-Mitterrand (XIII^e) : « *Les pertes atteignent déjà 20 000 €. Et comme on ne pourra sans doute pas rouvrir avant samedi, on va encore perdre 20 000 € cette semaine* ». **La mairie de Paris** : « *Il est trop tôt pour chiffrer les dégâts. [...] La maire de Paris réunira dans les prochains jours les professionnels pour voir comment la Ville peut les accompagner dans leurs démarches* ». Seront présents les organisateurs de croisières sur la Seine ainsi que les responsables d'établissements culturels implantés sur ses berges. [http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75005/paris-la-crue-de-la-seine-fait-perdre-10-meur-aux-bateaux-touristiques-06-06-2016-5861545.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-75005/paris-la-crue-de-la-seine-fait-perdre-10-meur-aux-bateaux-touristiques-06-06-2016-5861545.php#xtor=EREC-1481423604----) (Source : www.leparisien.fr du 06/06/2016, Philippe Baverel)

● **Affaire Kerviel : la Société générale condamnée à payer 450 000 euros à l'ancien trader**

Le 07/06/16, Société Générale (SG) a été condamnée par le conseil de prud'hommes de Paris à verser plus de 450 000 euros à Jérôme Kerviel, ex-trader chez elle. Motif : licenciement sans « *cause réelle ni sérieuse* » et dans des conditions « *vexatoires* ». Sur ces 450 000 euros, 80 000 sont payables immédiatement. Pourquoi le licenciement sans cause réelle ni sérieuse ? Parce que ledit licenciement, d'après le tribunal, est intervenu pour des « *faits prescrits* », SG ayant été au courant des dépassements de M. Kerviel « *bien avant* » de le licencier. **Le JDD** : « *Cette juridiction civile a notamment accordé à l'ancien trader le paiement d'un bonus de 300 000 euros pour l'année 2007, jugeant qu'à l'époque la banque était "parfaitement au courant des opérations fictives" de Jérôme Kerviel, qui ont généré des profits pour le groupe* ». **Société Générale** a tout de suite fait appel. Son avocat, **Me Arnaud Chaulet**, a qualifié la décision des Prud'hommes de « *scandaleuse* ». Il a aussi rappelé que M. Kerviel avait été reconnu coupable au plan pénal pour des manœuvres boursières frauduleuses.

<http://www.lejdd.fr/Societe/Justice/Affaire-Kerviel-la-Societe-generale-condamnee-a-payer-450-000-euros-a-l-ancien-trader-789381>

(Source : www.lejdd.fr du 07/06/2016, Anne-Charlotte Dusseaux (avec AFP) - leJDD.fr)

● **Selon la SNCF, la grève coûte 20 millions d'euros par jour**

Le 06/06/16, **une porte-parole de la SNCF** a déclaré que la grève représentait une perte de « *plus de 20 millions d'euros par jour* » pour l'entreprise. Ce chiffre englobe transports de voyageurs et fret. **Guillaume Pépy**, président de la SNCF, au Journal du dimanche : « *[Le coût du mouvement] atteint aujourd'hui [au sixième jour de la grève, Ndlr] près de 300 millions d'euros* ». L'estimation de M. Pépy englobe le manque à gagner sur les billets, le remplacement des trains par des autocars ou encore la baisse d'activité sur le transport de marchandises. **La Tribune** : « *Cette somme de 300 millions d'euros est à comparer aux 377 millions d'euros de bénéfice net dégagé en 2015 (hors les dépréciations massives d'actifs pour plus de 12 milliards d'euros)* ». Les inondations et le coût des travaux de remise en état du réseau devraient alourdir les soucis financiers de la SNCF qu'une porte-parole du groupe chiffre : « *Des dizaines de millions d'euros, [...] les infrastructures sont très abîmées* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/selon-la-sncf-la-greve-coute-20-millions-d-euros-par-jour-576790.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20160607>

(Source : www.latribune.fr du 07/06/2016)

[Retour au sommaire](#)

● **UberPOP : Uber condamné à 800 000 euros d'amende**

Le 09/06/16, la justice a condamné la société **Uber France** à une amende de 800 000 euros, la moitié avec sursis, et à publier sur son site un communiqué judiciaire mentionnant la condamnation. La cause : son application de transport entre particuliers UberPOP, que le gouvernement a suspendu en juillet dernier. **Le motif** : « *Complicité d'exercice illégal de la profession de taxi, pratique commerciale trompeuse et organisation illégale d'un système de mise en relation de clients [avec des chauffeurs non-professionnels]* ». **Uber France** a aussitôt déclaré qu'elle faisait appel de la décision du tribunal correctionnel de Paris. Pierre-

Dimitri Gore-Coty, directeur d'Uber pour l'Europe de l'Ouest à l'époque des faits, et Thibaud Shimphal, directeur général d'Uber France ont, eux, été condamnés à des amendes de (respectivement) 30 000 et 20 000 euros, dont la moitié, là aussi, avec sursis. Le tribunal n'a toutefois pas suivi le parquet qui demandait que les deux hommes soit interdits de gestion pendant cinq ans. Dans les motivations du délibéré, **la présidente du tribunal** pointe du doigt les « *violations réitérées et durables* » commises par les prévenus, violations qui ont entraîné une « *durable désorganisation* » du secteur, ainsi que des manifestations de taxis émaillées « *d'incidents sur la voie publique d'une gravité certaine* ». Pour elle, Uber a « *incité un très grand nombre de personnes à entamer une activité qui les a conduits à des condamnations* ». Enfin, le jugement retient certaines des infractions relatives à des fichiers illégaux chez Uber - qui ne concernent pas uniquement UberPOP - et qui faisaient partie des poursuites. Les parties civiles, au nombre de 38, avaient réclamé un total de 114 millions d'euros de dommages et intérêts au titre du préjudice matériel et 5,2 millions au titre du préjudice moral. Cependant, aucune n'ayant justifié par des documents comptables de baisse de chiffre d'affaires à cause d'UberPOP, l'ensemble des demandes pour le préjudice matériel a été rejeté par le tribunal. Par contre, le préjudice moral a été retenu. Le tribunal a estimé que les prévenus ont « *dénié aux taxis les contraintes et exigences spécifiques de leur métier* », comme la formation et l'obligation de disposer d'un terminal de paiement. **Me Jean-Paul Lévy**, un des avocats de la partie civile, s'est félicité de cette « *décision fondatrice [qui stigmatise l'attitude d'Uber,] contraire à l'ordre public et à l'ordre économique et social. [...] C'est aussi un démontage de tout l'édifice mis en place par Uber pour essayer de dissimuler la responsabilité pénale des uns et des autres* ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/20160609.CHA0346/uberpop-uber-condamne-a-800-000-euros-d-amende.html>

(Source : www.challenges.fr du 09/06/2016, avec AFP)

● **Engie : 10 000 postes sont menacés selon la CGT, la direction dément**

Le 09/06/16, **Engie**, ex-GDF Suez, a réagi à l'information qu'avait dévoilée la CGT : « *Le chiffre de 10 000 suppressions de postes avancé par le syndicat [CGT] ne correspond à aucun plan global ou aucune réalité au sein d'Engie* ». La veille, le groupe avait expliqué qu'il entendait devenir le chef de file de la transition énergétique, décision qui devait s'accompagner de suppressions de postes. **Un porte-parole d'Engie** : « *Dans le cadre de notre plan de transformation en trois ans, il y a un certain nombre d'activités auxquelles on va renoncer. [...] Forcément, cela va engendrer des suppressions de postes* ». Aucun chiffre n'avait cependant été avancé suite à cette annonce. **La CGT** a alors calculé l'impact du plan de transformation, estimant au final que « *10 000 salariés dans le monde* » pourraient être touchés en trois ans. **Yves Ledoux**, représentant de la CGT : « *Les informations nous parviennent au compte-gouttes, on n'arrive pas à avoir de chiffres globaux* ». Selon **Engie** : « *[La] transformation nécessite l'adaptation des organisations et des compétences. Certaines disparaîtront, d'autres se créeront. [Engie partage] en anticipation ces évolutions avec les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/engie-10-000-postes-sont-menaces-selon-la-cgt-la-direction-dement-577841.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160609](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/engie-10-000-postes-sont-menaces-selon-la-cgt-la-direction-dement-577841.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160609)

(Source : www.latribune.fr du 09/06/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Le gendarme des marchés requiert 1 million d'euros d'amende contre la Banque Postale**

Le 08/06/16, l'**Autorité des marchés financiers** (AMF) a requis contre la Banque Postale une amende d'un million d'euros pour « *insuffisance d'informations concernant la commercialisation d'un fonds à destination de particuliers* ». **Le problème** : La commercialisation des fonds commun de placement (FCP) Progressio et Progressio 2006, des fonds communs de placement « *qui étaient investis en actions et obligations, tout en garantissant le capital au bout de huit ans de détention* ». Le hic, c'est que ces fonds ont connu des difficultés en 2011. Leur valeur, par conséquent, a chuté et a exposé « *les particuliers à des pertes en cas de rachats de leurs parts, pouvant aller jusqu'à 30 % de*

l'exposition ». En 2012, plus de 500 clients ont voulu sortir du fonds avant l'échéance fixée (2014-2015), ce qui a généré pour eux des pertes totales supérieures à 500 000 euros. Ce que reproche l'AMF à la Banque Postale, c'est « *d'avoir insuffisamment informé les clients qui souhaitent vendre leur part sur les pertes potentielles, d'avoir fourni un conseil en investissement inadapté et de ne pas avoir conservé des enregistrements permettant de retracer les services fournis* ». **La Tribune** : « *Le gendarme boursier insiste sur le fait que ces manquements ont été constatés alors même qu'il avait alerté la Banque Postale en septembre 2011 et que cette dernière s'était engagée à mieux encadrer ses procédures* ». **La représentante du Collège de l'AMF**, seule instance ayant le pouvoir de poursuivre, a particulièrement insisté sur la particularité de la Banque Postale, « *très présente chez les particuliers, signifiant qu'une "rigueur accrue" est attendue de sa part afin qu'elle puisse "honorer la confiance qui lui avait été accordée" par les épargnants* ». Autre reproche de l'AMF : elle a considéré que les clients n'étaient pas au courant des pertes subies.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/le-gendarme-des-marches-requiert-un-million-d-euros-d-amende-contre-la-banque-postale-577580.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20160608>

(Source : www.latribune.fr du 08/06/2016, AFP)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Six chiffres qui reflètent l'état de la France

Le 14/06/16, le **Cese** (conseil économique social et environnemental) a rendu public son rapport intitulé « **L'état de la France** ». Il en ressort la persistance « *d'un pessimisme spécifiquement français* », selon les termes du Cese. **La méthode** : 10 indicateurs sous trois grands principes : **01)-** La cohésion sociale ; **02)-** La qualité de la vie ; **03)-** La préparation à l'avenir. Six chiffres tirés du rapport, qui reflètent l'état du pays :

01)- 12 %. C'est le taux de pauvreté en condition de vie en France. Dans presque tous les domaines, la France fait généralement mieux que la moyenne européenne. Le fort taux de chômage (10 %) n'empêche pas l'Hexagone de maintenir, sur la décennie écoulée, un taux d'emploi stable (64,3% en 2014). Ce chiffre est légèrement au-dessus de la moyenne européenne (63,9 % en 2014). Cependant, un tiers de la population française est « *durablement exclu du monde du travail* ». Le lien social est affaibli par un taux de pauvreté en condition de vie de 12 % (+ de six points inférieurs à la moyenne européenne (19,6 %)). **Le Cese** : « *Le sentiment de perte de cohésion sociale est aujourd'hui de plus en plus partagé* ». Avant de pointer du doigt « *l'évolution de l'emploi mais aussi avec l'accessibilité aux services publics et l'impact de la révolution numérique* ». Un état de fait renforcé par le chiffre du décrochage scolaire : 8,5 % des jeunes de 18 à 24 ans sont sortis précocement du système scolaire.

02)- 4,3 fois. Les 20 % les plus riches gagnent 4,3 fois plus que les 20 % les plus pauvres. C'est mieux que dans le reste de l'Union Européenne (UE). **Le Cese** : « *Dans les comparaisons internationales, la France apparaît comme un pays ayant une distribution globalement moins inégalitaire que la moyenne, après effet des politiques redistributives. [...] Cette singularité, expression d'un choix collectif, doit être préservée, ce qui ne dispense pas de s'interroger sur l'efficacité des politiques de redistribution mises en œuvre, de lutter contre le dumping social et fiscal, et de renforcer la protection des publics les plus fragiles* ».

03)- 96 % du PIB. C'est le poids de la dette publique en 2014. La dette publique est en progression, plus accentuée depuis la crise de 2008.

04)- 63,8 ans. C'est l'espérance de vie en bonne santé en France pour les femmes (+ 2 ans en 20 ans, contre 61,5 ans pour la moyenne européenne). C'est donc mieux que dans le reste de l'UE. Pour les hommes, l'espérance de vie en bonne santé est de 62,6 ans (61,4 ans pour la moyenne européenne). Concernant leur « *satisfaction dans la vie* », une grande majorité de Français se disent moyennement satisfaits. Sur une échelle de zéro à dix, la moyenne française se situe à 7,1. Là encore, c'est mieux que le reste de l'UE.

[Retour au sommaire](#)

05)- 64,3 %. C'est le taux d'emploi des 15-64 ans. Un indice dans l'ensemble stable. La France se situe à la 13^{ème} place sur les 28 pays que compte l'UE. **Le Cese** : « *Mais [cet*

indice] ne rend pas compte de la "qualité" des emplois ni de leur précarité. De plus, le taux d'emploi ne peut être interprété indépendamment des taux d'activité et de chômage ». **Le Figaro** : « Le taux d'emploi s'accroît pour les 50-64 ans, avec une augmentation de 6 points depuis 2009 (59,2 % en 2014). En revanche, celui des jeunes de 15-24 ans (28,3 %) recule légèrement, lié avec la baisse du taux d'activité des jeunes à partir de 2009 et la hausse de ceux qui continuent leurs études ».

06)- 2,26 % du PIB. C'est le montant attribué à la recherche en 2014. Pour le Cese, cet indicateur est « décevant ». Il est cependant au-dessus de la moyenne de l'UE (1,9 % du PIB), même si des pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou ceux constituant la Scandinavie dépassent régulièrement 3 % de leur PIB - ce qui est l'objectif qui a été fixé à Lisbonne en 2002 et que la France ne parvient pas à atteindre. **Le Cese** : « [Or,] il est un déterminant majeur pour l'avenir d'un pays ». Autre constat du Cese : un recul de l'Hexagone dans des indicateurs clés comme les publications scientifiques (- 15,1 % entre 1999 et 2013) et la demande de brevets européens (8,3 % en 1994, pour 6,4 % en 2012), qui « sont autant de signes d'un décrochage certain ». **Le CESE** : « La manière dont notre pays prépare l'avenir ne porte pas à l'enthousiasme, qu'il s'agisse de son effort de recherche, de la réduction de son empreinte carbone, de la préservation de sa "ressource sol" ».

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/2016/06/14/29001-20160614ARTFIG00016-six-chiffres-qui-refletent-l-etat-de-la-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/06/16, Jean-Christophe Catalon)

● Les cinq chiffres qui dressent le portrait du marché du travail en France

Les principaux points du rapport de l'Insee sur la situation du marché du travail en France en 2015. **01)-** Le taux d'activité en 2015 en France est de **71,5 %** (+ 1,8 point qu'en 2005). Ce taux regroupe les personnes de 15 à 64 ans qui travaillent, recherchent un emploi ou sont disponibles pour en occuper un. **L'Insee** : « Cette hausse est avant tout portée par les seniors ». Les différentes réformes de ces dernières années ont eu pour effet de reculer l'âge de départ à la retraite. Il en ressort que le nombre d'actifs de plus de 50 ans a bondi de 7,6 points, passant à 64,2 %. Le taux d'activité des femmes s'établit à 67,6 % en 2015 (+ 3,2 points depuis 2005) ; celui des hommes stagne mais reste supérieur (75,5 %). **02)-** Le nombre de Français qui désirent travailler plus s'établit à plus de **1,5 million**. A ceux-là s'ajouteraient 1,4 million (3,5 % de la population, d'après l'estimation de l'Insee) de gens faisant partie du « halo du chômage » ; il s'agit de personnes ne satisfaisant pas les critères pour être comptabilisées comme au chômage mais désireuses de travailler. **03)-** Le taux des actifs de 15-24 ans au chômage est de **24 %**. Un chiffre témoin d'une « surreprésentation » des jeunes sans emploi. Les seniors, eux, sont ceux qui restent le plus longtemps au chômage : 2,5 % des plus de 50 ans sont au chômage depuis au moins deux ans. Au total, en 2015, 2,9 millions de Français étaient au chômage (10 % de la population active, contre 9,9 % en 2014). Les hommes sont les premiers touchés, « durement affectés » selon l'Insee, surtout depuis la crise de 2008. Leur taux de chômage est quatre fois supérieur à celui des femmes ; il est en hausse de 2 points depuis 2011. **04)-** Le pourcentage de salariés en CDI âgés de moins de 25 ans est de **5 %**. De moins en moins de jeunes ont accès à des contrats à durée indéterminée. D'un point de vue général, la forme d'activité la plus répandue reste le salariat (près de 9 actifs sur 10) et le CDI, le contrat le plus commun (86 % des salariés). Le CDI baisse néanmoins régulièrement (- 1,5 point en dix ans). **05)-** La proportion d'agriculteur dans la population active est de **2,7 %**. Ce sont les plus de 50 ans qui travaillent le plus souvent dans ce secteur, les plus jeunes étant davantage attirés par le commerce ou la restauration. Quant au tertiaire, il reste le plus important pourvoyeur d'emplois : plus de trois travailleurs sur quatre en font partie. L'industrie arrive deuxième avec 13,9 %.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/13/20002-20160613ARTFIG00283-les-cinq-chiffres-qui-dressent-le-portrait-du-marche-du-travail-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 13/06/2016, Géraldine Russell)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr